

Parce que l'inflation n'attend pas... :

Pour nos salaires, en grève jeudi 16 juin !

Pics

L'inflation continue de progresser ☐ Avec deux milliards de bénéficiaires, la Poste peut et doit augmenter nos salaires ☐ Le gouvernement annonce une augmentation pour les fonctionnaires à l'été ☐ Mais quelles que soient les promesses, c'est le moment de se faire entendre !

Prime Macron, indemnité inflation, chèque alimentaire... on en a marre !

Depuis la pandémie, et maintenant avec l'inflation, le gouvernement ne cesse de développer une politique "d'assistance publique" :

- la prime Macron, qui pourrait passer de 2000 à 6000 euros, prime défiscalisée et sans cotisations sociales, ce qui grèvera encore les recettes fiscales et celles de la Sécurité sociale,
- l'indemnité inflation (100 euros),
- et bientôt le chèque alimentaire. Ce dernier serait réservé à 8 millions de personnes (moins que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté !) et certains ministres évoquent des sommes de 30, 50 ou 60 euros !

La Poste, comme les autres patrons, en profitent !

Et c'était attendu : les patrons, et la Poste en particulier, en profitent pour négocier des augmentations de salaires totalement en dehors de la réalité. C'est le cas de la revalorisation décidée lors des négociations salariales : 2 % au 1er avril ! Mais les signataires et nos patrons ne font pas leurs courses, ou alors pas dans les mêmes magasins que nous !

L'Etat doit ouvrir son porte-monnaie !

Devant la réalité des chiffres, le gouvernement est bien obligé de parler d'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires pour cet été. Mais de combien ? Mystère, alors que le point ne bouge plus depuis 2010, à l'exception des deux fois 0,6 % en 2017...

Domage que les syndicats ne s'y mettent pas ensemble...

Devant une telle situation, qui fait que nous perdons de l'argent tous les jours, le minimum serait bien que les syndicats agissent ensemble pour imposer des augmentations de salaires et pas cette espèce d'aumône patronale ou gouvernementale !

Pour notre part, nous appelons à la grève tous services le 16 juin car cette situation ne peut plus durer...

| | QUE CHOISIR Que Choisir |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Achats en grande surface | +5,2% |
| Alimentaire | +4,8% |
| Hygiène Beauté | +8% |
| Électricité | +8% |
| Gaz | +45% |
| Gazole | +39% |
| Essence | +28% |
| Fioul | +80% |
| Équipements de la maison | +2% |
| Forfaits (téléphonie, internet) | +2% |
| Multirisques habitation | +3% |
| Mutuelles santé | +3% |
| Banques | +3% |
| Loyer | +0,4% |
| Dépenses de logement | +6% |
| Achat de véhicule | +4% |
| Dépenses de transport | +6% |
| Restauration, hôtels, loisirs | +3% |
| Habillement | +4% |
| Santé-social | +1% |
| INFLATION TOTALE Mai 2022 | +6,1% |

(Extrait du site de "Que Choisir")

Nous voulons de suite :

- un rattrapage immédiat de nos salaires et traitements, avec effet rétroactif,
- le retour à l'indexation automatique des salaires et traitements sur les prix !

Faisons nous entendre et agissons jeudi 16 juin !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envièrges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34 Juin 2022

sudpdt@sudpdt.fr — www.sudpdt.org

Union
syndicale
Solidaires

Un mouvement coordonné de toutes les Pics :

On n'abandonne pas l'idée, loin s'en faut... mais on continue de débattre avec le personnel !

Depuis le début de l'année, la fédération, avec ses sections et ses militantes et militants, propose au personnel de préparer et d'organiser un mouvement de grève coordonné dans toutes les Pic.

Pour un mouvement coordonné !

Un mouvement coordonné parce que nous savons que nous portons les mêmes revendications et que nous peserons bien plus si nous nous y mettons ensemble ! Il ne s'agit pas de partir en grève à "l'aveuglette" mais, dans un premier temps, d'organiser des arrêts de travail pendant une semaine. Ce qui permettra de faire un premier bilan de notre force collective et de réfléchir aux suites à donner à cette première initiative.

Comment ?

Dès le début, nous avons fait le choix de débattre avec le personnel et les organisations prêtes à s'engager dans cette voie.

Du côté du personnel, en particulier dans nos HMI, les remontées sont très contradictoires.

Déjà au sein de chaque Pic, selon le poids que nous avons sur tel ou tel site.

Mais, d'autres facteurs jouent, qui font hésiter le personnel : la baisse d'activité, le nombre d'intérimaires aussi... tout en sachant que l'organisation du travail individualise de plus en plus les collectifs de travail.

Du côté des syndicats, à de rares exceptions près, les seules discussions qui ont eu lieu l'ont été avec quelques militants de la CGT.

La politique d'accords nationaux à répétition, qui ne répond pas à nos questions de fond (comme les effectifs et l'intérim), organise une division supplémentaire qui se ressent au nouveau local.

Alors, quand ?

Nous envisageons d'organiser une telle grève avant l'été. Mais plutôt que de nous diviser entre les Pics qui se sentaient prêtes et les autres, nous avons fait le choix de continuer les débats avec le personnel.

Parce que nous le réaffirmons :

- nous voulons un mouvement coordonné, seul capable de nous faire avancer,
- préparé collectivement et unitairement,
- et qui pèse sur les dirigeants de la Poste.

Alors, on prend le temps !

Retenues pour grève, arrêt Omont...

Les Prud'hommes de Rennes disent non et sanctionnent la Poste !

Le Conseil des Prud'hommes de Rennes vient de prononcer un jugement important dans le contentieux qui nous oppose à la Poste concernant les retenues pour faits de grève. Deux salariés, défendus par notre syndicat, viennent d'obtenir gain de cause.

Le jugement rejette tous les arguments de la Poste, qu'il s'agisse :

- de l'arrêt Omont qui ne concerne que les fonctionnaires,
- des jurisprudences mises en avant par la Poste, celles-ci concernant « des hypothèses où les jours de repos, fériés ou chômés, qui avaient fait l'objet de retenues contestées s'inscrivaient dans une période de plusieurs jours de grève exercés par le salarié au sein desquels se trouvaient ainsi encadrés ces jours de repos ».

A l'inverse le jugement retient pour condamner la Poste au remboursement que « les jours de retenue litigieux ne sont aucunement encadrés par deux jours de grève ». Mais aussi que « le salarié a effectivement cessé son travail le 1er février 2020 mais a en revanche repris son poste de travail à la première date utile résultant de ses obligations contractuelles et du planning qui lui était notifié ».

Conclusion : « Il peut être considéré qu'en reprenant son travail aussitôt après les jours de repos, le salarié manifeste alors son intention de cesser toute participation au mouvement de grève afin d'obtenir la rémunération des jours de repos ».

Une belle victoire qui s'ajoute à d'autres face à une attaque en règle contre nos droits et nos libertés fondamentales.

C'est ainsi que nous avons obtenu gain de cause contre le fait de devoir prévenir (la veille ou 48 heures avant au choix des directions !) pour venir dans les établissements. Une telle obligation imposée à nos délégué-es a été jugée illégale. Derrière cette obligation, c'est bien le droit du personnel qui était attaqué !

Comme nous avons gagné sur l'obligation de justifier de son absence sous 48 heures en cas de grève.

Rappelons enfin, que les Prud'hommes de Paris ont récemment donné raison aux salarié-es de d'une Pic (Wissous) à propos de leur droit de retrait exercé pendant la pandémie. Jugement qui fait suite à la même victoire pour des fonctionnaires de la Pic Wissous.

Quand on dit qu'on lâche rien à SUD-PTT, c'est qu'on lâche rien !